

ANNEXE 1 - FICHE CLIENT M. et Mme MAGRET

BANQUE : BANQUE DU GERS

AGENCE DE : PLAISANCE DU TOUCH

Date d'entrée en relation :		Nom du chargé de clientèle	
Nom du client	MAGRET	Téléphone domicile	0561560808
Adresse	6 Place Mercadieu 31830 Plaisance-du-Touch	Téléphone portable	0618300006
		E-mail	Madeleine.Magret@aol.com

SITUATION FAMILIALE :

Identifiant	Client	Conjoint
Nom	MAGRET	MAGRET
De jeune fille		MALMAISON
Prénoms	Alain	Madeleine
Date de naissance	24/01/59	12/07/61
Age	45 ans	43 ans
Nationalité	F	F
Profession	Gérant salarié	Chargée de communication
Employeur	Sarl MAGRESOL	Editions PlumeBlanche
Enfants	Pierrette, 20 ans Etudiante Véronique, 16 ans Lycéenne	
Couverture sociale/mutuelle	Mutuelle du Rempart	Mutuelle Bleue
Régime de retraite	Salariés	Salariés
REVENUS		
Salaire imposable	3 000 €/mois	3 250 €/mois
Autres revenus :		
Loyers	12 500 € annuels	
CHARGES :		
Frais sur locations	3 650 €	

PATRIMOINE et REVENUS M/Mme MAGRET	Patrimoine (en €)	Revenus (en €)
Immobilier :		
Maison d'habitation	300 000	
Appartements loués vides	190 000	12 500 € /an (revenus fonciers)
Pas de déficit foncier reportable		
PATRIMOINE et REVENUS M/Mme MAGRET	Patrimoine (en €)	Revenus (en €)
Autres biens :		
Véhicules divers :	15 200	
Comptes de dépôt	1 000	
Compte Titre	17 000	
Codevi M	2 850	46
Codevi Mme	2 850	46
Compte Pierrette	255	
Livret jeune Véronique	2 790	86

ANNEXE 2 - BARÈME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Montant du quotient familial			Montant de l'impôt brut	Tranche marginale d'imposition
<	QF	≤		
0	QF	4 334 €	Néant	-
4 334 €	QF	8 524 €	$(R \times 0,0683) - (296,01 \times N)$	6,83 %
8 524 €	QF	15 004 €	$(R \times 0,1914) - (1\,345,32 \times N)$	19,14 %
15 004 €	QF	24 294 €	$(R \times 0,2826) - (2\,713,68 \times N)$	28,26 %
24 294 €	QF	39 529 €	$(R \times 0,3738) - (4\,929,29 \times N)$	37,38 %
39 529 €	QF	48 747 €	$(R \times 0,4262) - (7\,000,61 \times N)$	42,62 %
48 747 €	QF		$(R \times 0,4809) - (9\,667,07 \times N)$	48,09 %
Modalités de calcul des frais kilométriques				
7 CV	jusqu'à 5 000 km : $D \times 0,511$		de 5 001 à 20 000 km : $(D \times 0,291) + 1100$	au-delà : $D \times 0,346$
D = Distance totale parcourue				

ANNEXE 3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES M. ET Mme MAGRET

- Les époux ont :
 - fait des dons à des organismes pour personnes en difficulté pour 250 €,
 - versé 150 € à un parti politique.
- Pierrette a travaillé pendant l'année. Sa rémunération est imposable pour un montant de 1 250 €. Elle reste rattachée au foyer fiscal de ses parents.
- Une aide ménagère vient régulièrement aider le couple, et cela coûte 10 000 € par an.
- Mme verse une pension de 200 € par mois à son père dans le besoin. Elle a un fils âgé de 20 ans, d'un premier mariage. Elle lui verse également une pension alimentaire de 300 € par mois.
- M. a très peu de frais professionnels. Par contre Mme fait 24 600 km par an pour des déplacements professionnels avec une 7CV. Les repas pris lors des déplacements lui sont remboursés par l'entreprise.
- La SARL MAGRESOL a versé 4 800 € de dividendes nets.
- Des obligations du compte titre ont généré 2 620 € d'intérêts ; les époux ont opté pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire en début d'année.
- Pour leurs revenus fonciers, ils conservent le régime du micro foncier et sont exonérés de Contribution sur les Revenus Locatifs (CRL).

ANNEXE 4 - COMPILATION D'ARTICLES

Baisse de plus d'un tiers de point des rendements des grands contrats en euros.

Résultats relativement satisfaisants des contrats d'assurance -vie en euros, même si le rendement s'effrite inexorablement depuis 4 ans.

Anciennement nommés fonds «en francs», les contrats en euros ont rempli leur mission en 2005, même si les résultats sont en baisse passant sous le seuil psychologique des 5 % auquel s'accrochaient péniblement certains contrats en 2004.

Les taux de rendements nets 2005 des grands contrats font apparaître par rapport aux taux 2004 une diminution du rendement moyen de 0,3 point. Ce rendement moyen, qui s'élevait à 5,16 % en 2004 est de 4,86 % en 2005. Pour effectuer cette comparaison, nous avons retenu uniquement des contrats d'assurance vie qui ont une ancienneté d'au moins 8 ans et un encours d'au moins un milliard d'euros. Bien entendu, le rendement indiqué est le rendement net pour le fonds en euros, que le contrat soit resté un pur contrat en euros ou qu'il soit devenu un multi support (ou unités de compte). Ce rendement doit être amputé des

prélèvements sociaux –11 % désormais– auxquels les contrats d'assurance-vie sont assujettis au même titre que les autres produits d'épargne.

L'épargnant doit cependant se rassurer : même s'ils ne rapporteront jamais des fortunes en raison de leur adossement à des placements obligataires, ses contrats en euros n'afficheront jamais de perte grâce à leur effet de cliquet, ce qui, par les temps qui courent, n'est déjà pas si mal.

Les rendements des fonds en euros			
	Taux 2003	Taux 2004	Taux 2005
Rendement moyen 12 contrats	5,69 %	5,16 %	4,86 %

D'après les revues spécialisées.

ANNEXE 5 - LES SALAIRES, AVOIRS ET CRÉDITS DE M. ET Mme DEJEAN

	Monsieur DEJEAN	Madame DEJEAN																				
Revenus	Salaire mensuel moyen : 3 250 €	Salaire mensuel moyen : 1 400 €																				
Avoirs	Compte chèque joint : + 1 450 €																					
	PEL prime d'état incluse 15 000 € <ul style="list-style-type: none"> • ouvert le 02/11/1995 • taux de placement 5,25 % <i>rémunération annuelle brute (prime incluse)</i> • taux de prêt 5,54 % Codévi : 4 500 € Obligations : 10 500 € <ul style="list-style-type: none"> • Taux fixe 7,00 % • échéance 01/2007 	PEL prime d'état incluse 25 000 € <ul style="list-style-type: none"> • ouvert le 05/02/1993 • taux de placement 3,75 % <i>rémunération annuelle brute depuis le 05/02/03</i> • taux de prêt 5,54 % 																				
Crédits	Prêt immobilier en cours (voir tableau de remboursement ci-dessous) <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Montant du prêt</td> <td align="right">70 122 €</td> </tr> <tr> <td>Taux proportionnel annuel</td> <td align="right">6,50 %</td> </tr> <tr> <td>Taux Effectif Global (TEG)</td> <td align="right">7,195 %</td> </tr> <tr> <td>Remboursements</td> <td align="right">Mensuels</td> </tr> <tr> <td>Échéance</td> <td align="right">635,38 €/mois</td> </tr> <tr> <td>Durée</td> <td align="right">15 ans</td> </tr> <tr> <td>Assurance D.I.T. sur capital emprunté (100 % sur M. DEJEAN)</td> <td align="right">0,42 %</td> </tr> </table> Date de mise en place 02/06/1998 (1 ^{er} remboursement 02/07/1998) Garantie : dépôt auprès d'un organisme de caution mutuelle 0,3 % du montant emprunté Prêt à la consommation (achat d'électroménager) <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 60%;">Montant du prêt</td> <td align="right">2 100 €</td> </tr> <tr> <td>Mensualité assurance comprise</td> <td align="right">65,00 € / mois</td> </tr> <tr> <td>Échéance 01/02/2008</td> <td></td> </tr> </table>		Montant du prêt	70 122 €	Taux proportionnel annuel	6,50 %	Taux Effectif Global (TEG)	7,195 %	Remboursements	Mensuels	Échéance	635,38 €/mois	Durée	15 ans	Assurance D.I.T. sur capital emprunté (100 % sur M. DEJEAN)	0,42 %	Montant du prêt	2 100 €	Mensualité assurance comprise	65,00 € / mois	Échéance 01/02/2008	
Montant du prêt	70 122 €																					
Taux proportionnel annuel	6,50 %																					
Taux Effectif Global (TEG)	7,195 %																					
Remboursements	Mensuels																					
Échéance	635,38 €/mois																					
Durée	15 ans																					
Assurance D.I.T. sur capital emprunté (100 % sur M. DEJEAN)	0,42 %																					
Montant du prêt	2 100 €																					
Mensualité assurance comprise	65,00 € / mois																					
Échéance 01/02/2008																						

Les éventuels prélèvements sociaux retenus lors de la clôture de certains placements ne seront pas pris en compte dans les calculs.

Extraits du tableau de remboursement (montants en euros)

N°	Date échéance	Capital dû début de période	Mensualité assurance comprise	Mensualité hors assurance	Amortissement	Intérêts	Assurance	Capital dû fin de période
1	02/07/98	70 122,00	635,38	610,84	379,83	231,01	24,54	69 890,99
...								
95	02/05/06	41 905,21	635,38	610,84	383,85	226,99	24,54	41 521,36
96	02/06/06	41 521,36	635,38	610,84	385,93	224,91	24,54	41 135,43
97	02/07/06	41 135,43	635,38	610,84	388,02	222,82	24,54	40 747,41
98	02/08/06	40 747,41	635,38	610,84	390,12	220,72	24,54	40 357,29
...								
...								
179	02/05/13	1 211,82	635,38	610,84	604,27	6,57	24,54	607,55
180	02/06/13	607,55	635,38	610,84	607,55	3,29	24,54	0

**ANNEXE 6 - FRAIS ET TAUX D'INTÉRÊT HABITUELLEMENT PRATIQUÉS
À LA BANQUE DU GERS**

Conditions standard sur prêts immobiliers libres

Taux nominal annuel (proportionnel)	4,5 %
Échéance hors assurance :	15,87 € pour 1 000 € empruntés
Assurance D.I.T.	0,36 % du capital emprunté par personne (100 % sur chaque « tête » <u>obligatoire</u>)
Frais de dossier	1 % du capital emprunté
Pas de frais de remboursement du prêt existant	

Pénalités prévues pour le remboursement d'un prêt immobilier par anticipation :

Pénalité de 3 % sur la base du capital restant dû plafonnée à six mois d'intérêts
Exception pour les remboursements liés à une renégociation : aucune pénalité

ANNEXE 7 -CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ CFI

Conditions :

Taux nominal révisable : 3,00 % la première année
A chaque anniversaire le taux sera modifié sur la base de l'EURIBOR 1 an plus 1,5 %
(Actuellement Euribor 1 an = 2,295 %)

Frais, assurances et cautions :

Frais de dossier : 1,00 % du montant emprunté avec un montant minimum de 400 €
Assurance D.I.T. : 0,36 % du capital emprunté (obligatoirement 100 % sur les 2 têtes)
Organisme de caution : 2,00 % du montant emprunté

ANNEXE 8 - LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OBLIGATION**Caractéristiques des obligations détenues dans la société Lendup S.A.**

Valeur nominale de l'obligation	100 €
Taux d'intérêt nominal	5,5 %
Prix d'émission	105 %
Echéance du coupon	30 juin
Nb d'obligations détenues	50
Cours actuel de l'obligation	115 %

ANNEXE 9 - LE BUDGET DE M. PRADEL**a) Les charges que M. PRADEL doit payer :**

Charges MENSUALISÉES	€
Loyer de l'appartement personnel	400
Remboursement du prêt immobilier sur la maison familiale (quote-part due par M. PRADEL) CRD 60 000 €	650
Taxe foncière	40
Impôt sur le revenu	85
Taxe d'habitation	50
EDF / téléphone de son appartement	90
Nourriture et restaurants	350
Essence	100
Autres charges courantes (estimées) : vêtements, sorties...	200
Eau	20
Assurances multirisques habitation	20
Assurance Auto Tous Risques (Renault Espace)	45
Total	2 050 €

Par ailleurs, M. PRADEL a prévu de dépenser une somme de 650 € pour les vacances de l'été 2006.

b) Les revenus de M. PRADEL

Revenus MENSUELS	€
Allocation chômage (ASSEDIC)	1 600
Revenus des capitaux mobiliers	20
Total	1 620 €

ANNEXE A - à rendre avec la copie

FEUILLE DE CALCUL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU				
1 – LE REVENU BRUT GLOBAL				
TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES :	Vous	Conjoint	Personnes à charge	Total
Traitements salaires				Arrondir à l'euro supérieur
Déduction forfaitaire 10 % pour frais professionnels (minimum 382 €, maximum 12 862 €) ou frais réels				
<i>Reste net</i>				
Abattement de 20 % limité à 23 580 €				
RESTE NET :				
REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS du foyer :				
Produit des contrats d'assurance vie (abattement 9 200 € /couple ; 4 600 € /personne seule)				
50 % des revenus des capitaux mobiliers nets de frais ouvrant droit à abattement (1 220 € personne seule, 2 440 € couple) et à crédit d'impôts				
Revenus de capitaux mobiliers nets imposables :				
REVENUS FONCIERS :				
Total des revenus fonciers nets (micro foncier) abattement 40 %				
Déficit imputable				
Reste :				
REVENU (OU DÉFICIT) BRUT GLOBAL				
CSG DEDUCTIBLE report du montant IR				- 250,00
2 – LES CHARGES DÉDUCTIBLES				
Pensions alimentaires				
Déductions diverses (Perp)				
REVENU NET GLOBAL				
ABATTEMENTS SPECIAUX : pour personnes invalides : abattement de 1 646€ si R < 10 130 €, de 823 € si R < 16 370 € sinon 0.				
			Total des déductions	
REVENU NET IMPOSABLE				
3 – CALCUL DU NOMBRE DE PARTS				
4 – CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL et indication du taux marginal d'imposition :				
Quotient familial : Q =				
Taux marginal d'imposition : TMI =				
MONTANT DE L'IMPÔT selon barème. Détails des calculs :				I =
<p>Arrondir à l'€ supérieur à chaque fois.</p>				
6 – CORRECTIONS A APPORTER à l'impôt résultant du barème (inutile dans le cas présent)				

ANNEXE A ... suite

7 – DÉCOTE	
si l'impôt est inférieur à 800 €, la décote est de 400 € moins (IP/2) soit :	
IMPÔT APRES DÉCOTE	
8 – LES RÉDUCTIONS D'IMPÔT	
Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficultés 66 % des sommes limitées à 422 €	
Dons aux autres œuvres, partis politiques et campagnes électorales 60 % des versements limités à 20 % du revenu net global.	
Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile (50 % des sommes versées limitées à 10 000 € ou à 13 800 € si un membre du foyer fiscal est titulaire de la carte d'invalidité d'au moins 80 %).	
Cotisations syndicales 50 % des sommes versées dans la limite de 1 % des salaires et pensions. Cette réduction ne s'applique pas aux salariés demandant la déduction des frais réels.	
Prestations compensatoires	
Intérêts d'emprunts	
Frais de garde des enfants à l'extérieur du domicile (25 % des sommes limitées à 2 300 € /enfant)	
Dépenses liées à la dépendance	
Enfants à charge poursuivant leurs études (61 € / enfant au collège, 153 € au lycée, 183 € dans l'enseignement supérieur).	
TOTAL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔTS	
IMPÔT APRES IMPUTATION DES RÉDUCTIONS	
9 – IMPÔT À PAYER	
Impôt sur les plus-values / taux forfaitaire 16 %	
Contribution sur les revenus locatifs : 2,5 % des loyers	00
IMPUTATIONS :	
Avoirs fiscaux et autres crédits d'impôt (crédit d'impôt égal à 50 % des dividendes perçus plafonné à 115 € pour un célibataire, 230 € pour un couple)	
Crédit d'impôts pour dépenses d'acquisition des gros équipements et assimilés (15 % des dépenses limitées à 8 000 € pour un couple, 4 000 € par personne seule, majoré de 400 € par personne à charge dont le 1 ^{er} enfant, 500 € pour le second, et 600 € à partir du 3 ^e).	
Crédit d'impôt pour transformation de véhicule au GPL : 1 525 € par véhicule ouvrant droit au crédit d'impôt, ou 2 300 € si destruction de l'ancien véhicule.	
Prime pour l'emploi	00
IMPÔT DÙ	
<i>Aucun impôt n'est à acquitter s'il est inférieur à 61€.</i>	

COMPARATIF DE DEUX PLACEMENTS RETRAITE

		PERP	ASSURANCE-VIE
Transmission			
Sortie	anticipée		
	à l'échéance		
Fiscalité de la rente ou du capital à l'échéance et prélèvements sociaux			
Avantages majeurs			
Inconvénients majeurs			
Clause bénéficiaire			
Risques			